

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

du 10/3/86

DECRET N° 86/362 /MTERFPPS/DGFP/DGFC

portant intégration et nomination de
certains candidats sortis de l'Ecole
Nationale d'Administration et de Magistrature
(ENAM) dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie des Services Administratifs
et Financiers - SAF (Travail), en tête
MALONGA (Cyriaque-Anicet)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.8.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.8.1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.8.1962, portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u la lettre n° 053/MTERFPPS/DGFP/DSAF du 17.2.1986, du Directeur
des Services Administratifs et Financiers, transmettant les dossiers de
candidature constitués par les intéressés ;

D E C R E T E :

AE

ARTICLE 1er - En application des dispositions du décret n° 62426 du 29.12.1962 ~~surpris~~, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM - Cycle Supérieur) Option : Administration du Travail, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF 7 (Travail) et nommés au grade d'Administrateur du Travail Stagiaire, indice 710.

AE MM. - MABONGA (Cyriaque-Anicet) ~~né le 1er Janvier 1958 à Brazzaville~~

AE - TCHITEMBO (Jean-François) ~~né le 24 Juillet 1957 à Loudimp~~

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera ~~publié~~ publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 10 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSICHA.


Ange Edouard POUNGUI.

ATTELIATIONS :

- JORPC .. 1
- DGFP/DGPCE .. 3
- DGFP/BST .. 2
- DGB .. 3
- DCF .. 1
- MIERREPS .. 2
- DSAF .. 2
- INTERESSES .. 2
- DOSSIERS .. 5
- SG/BC .. 2

